

-:-:-:-

Sténogramme de la 3ème séance

tenue au Château de la Muette, Paris

le jeudi 28 février 1980

à 10 h 00

-:-:-:-

PRESIDENT: Monsieur Etienne DAVIGNON,

Membre de la Commission Européenne

-:-:-:-

REACTIONS DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES AUX PROBLEMES

DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE DANS LE MONDE

(1) PRESIDENT: Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien prendre place pour que nous ayons une conférence et pas plusieurs, ce qui est toujours plus intéressant, en tout cas pour le Président. Merci beaucoup.

Je voudrais commencer les travaux de notre seconde journée en indiquant qu'ils ne pourront avoir aujourd'hui le niveau qu'ils avaient au cours de la première journée, étant donné qu'il y a eu un changement de Présidence et une chute très caractérisée dans la qualité du Président par rapport au Président d'hier. Mais c'est la fatalité de ce genre de réunion, et je voudrais dire à M. HODGES qu'il ne doit pas se faire de soucis: la meilleure partie de la réunion était hier...; ceci ne concerne que le Président et pas les autres orateurs.

Nous avons donc à traiter d'un sujet simple, qui concerne les réactions à la crise, et nous avons pour le faire une liste d'orateurs tout à fait importante, qui introduiront les différents sujets, et que je présenterai au moment où ils prendront la parole. Je voudrais, pour ma part, commencer ces travaux.

en faisant moi-même un certain nombre de réflexions, relatives à la manière dont on peut voir les choses, à partir du point de vue de Bruxelles.

Je pense qu'il n'est pas anormal de procéder de la sorte, parce que, de toutes les régions productrices, c'est la Communauté Economique Européenne qui a été le plus durement frappée par la crise.

Je crois qu'il était important de le souligner avec quelques chiffres.

Le premier chiffre, c'est que, entre 1974 et 1979, 16 % des travailleurs de la sidérurgie ont quitté la sidérurgie. 16 % c'est un chiffre important, mais un chiffre abstrait; quand on indique que 16 % veulent dire entre 120 et 125 mille personnes, cela prend une dimension toute différente. Si on ajoute à ça qu'en 1975 elle a supporté environ la moitié de la baisse de la production mondiale, alors que sa part dans la production mondiale n'était que de 22 %, on aura apporté un autre chiffre qui qualifie ce qu'aura été la répercussion de la crise au niveau de la Communauté Européenne.

Il faut évidemment comparer cette donnée de base avec une autre donnée de base, à savoir que l'industrie de la sidérurgie est, pour la Communauté Européenne, une industrie stratégique, ce qui entraîne une double conséquence : d'une part, nous ne pouvons renoncer à cet outil sidérurgique si nous ne voulons pas accroître notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, qui est déjà marquée en ce qui concerne les matières premières et l'énergie; d'autre part, si nous avons pris l'option de conserver une industrie sidérurgique, il s'ensuit que cette industrie sidérurgique ne peut pas peser sur les économies de nos pays et qu'elle doit donc être une industrie sidérurgique ajustée, compétitive et susceptible de résister par ses propres moyens.

Voilà donc l'explication de la décision de la Communauté Européenne de mener une politique axée sur la restructuration de son industrie sidérurgique; cette politique vise à lui

rendre, à un niveau réduit de ses capacités de production, une compétitivité suffisante pour la maintenir en situation d'exportatrice nette, dans un monde dont nous voulons qu'il reste un monde dans lequel le commerce est ouvert et libre.

Dans le rapport que M. FLORKOVSKY commentera tout à l'heure, il a relevé qu'une des questions commande toutes les autres : celle de savoir si la restructuration doit se faire dans le cadre d'une politique à long terme d'adaptation de l'industrie, dans son ensemble, ou s'il est préférable de prévoir un dispositif propre au secteur de l'acier.

La Communauté Européenne n'a pas eu à se poser cette question de principe, puisqu'elle se trouve, en vertu du Traité de Paris qui a fondé la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, dans un régime juridique et politique tout à fait particulier, qui fait obligation aux institutions européennes d'agir vis-à-vis de son industrie sidérurgique. Le choix a donc été pris par ceux qui ont fait, en 1951, le Traité. Mais la Communauté Européenne et la Commission, plutôt que d'utiliser les instruments juridiques contraignants qui sont prévus par le Traité d'une manière extensive, ont considéré qu'une politique de restructuration fondamentale ne pourrait être réalisée effectivement dans les faits que dans la mesure où il existe un consensus aussi bien vis-à-vis des industriels que des syndicats et des utilisateurs à l'intérieur de la Communauté, et un accord avec les partenaires commerciaux à l'extérieur de la Communauté. En d'autres termes, j'aurai l'occasion de le répéter tout à l'heure : toute action unilatérale, d'où qu'elle vienne et quelque raison qu'elle puisse avoir, va directement à l'encontre de l'objectif fondamental d'assurer une restructuration harmonieuse de la sidérurgie dans les pays industrialisés, permettant à l'ensemble de la sidérurgie mondiale de trouver sa place.

Pour réaliser cette politique de restructuration, je voudrais dire qu'un certain nombre des recommandations que M. FLORKOVSKY reprend dans son document, et particulièrement à la page 5, sont assez identiques à ce que nous pratiquons.

Premier point : nous pratiquons une approche tripartite pour la politique sidérurgique à long terme. Le Traité de Paris a prévu un Comité consultatif de la CEEA, dont je suis heureux de saluer aujourd'hui parmi nous le Président, M. JUDITH. Ce Comité consultatif réunit les producteurs d'acier, les utilisateurs d'acier et les organisations syndicales.

Ce Comité a, dans ses missions, la responsabilité de donner un avis sur les objectifs généraux que la Commission doit établir pour la sidérurgie, et c'est ainsi que nous avons défini par rapport à 1985 les objectifs généraux de la sidérurgie communautaire, objectifs généraux qui, par la suite, ont été exposés au Conseil des Ministres de la Communauté et qui indiquent dans quel contexte les entreprises, les Etats (lorsque les Etats sont impliqués dans les entreprises) doivent définir et rechercher leurs options stratégiques en tenant compte des niveaux de capacités et de productivité que la Communauté dans son ensemble doit atteindre si l'industrie sidérurgique de la Communauté veut réaliser les objectifs de compétitivité dont j'ai parlé tout à l'heure.

Deuxième point : M. FLORKOVSKY recommande que les entreprises jouissent de la liberté nécessaire pour effectuer les ajustements à court terme qu'exige la situation du marché.

La Communauté affirme la responsabilité première des entreprises dans la conception et la réalisation des programmes de restructuration. Mais le plan anticrise de la Commission assure une solidarité entre les entreprises de la Communauté, de manière à garantir que cet effort énorme de restructuration se fasse dans des conditions tolérables pour l'économie de la Communauté dans son ensemble, pour la situation de ses travailleurs et pour l'équilibre de certaines régions particulièrement affectées par la crise sidérurgique.

Ces dispositions de marché ont pour objet - et je voudrais le souligner ici pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté à cet égard - de permettre la restructuration de l'industrie sidérurgique, et non de donner aux entreprises ou aux Etats

la possibilité d'échapper à l'obligation d'apporter des ajustements requis par la nécessité de disposer d'une industrie sidérurgique compétitive à long terme. Personne ne croit, en Europe, que le statu quo, et le maintien du statu quo, soit la solution. Chacun sait que la règle d'or de l'industrie c'est l'ajustement, et que toute mesure qui vise à freiner l'ajustement, qu'elle soit interne ou qu'elle soit externe, n'aura pour seule conséquence que d'aboutir à une confrontation entre les grands producteurs sidérurgiques et, comme résultat, en retardant l'ajustement, de le rendre plus difficile encore pour chacun.

Troisième point : nous estimons, comme M. FLORKOWSKY, qu'aucun marché sidérurgique, aussi important soit-il, ne peut définir sa politique sans tenir compte des marchés des autres, et c'est la raison pour laquelle nous avons, dès le début de cette crise, en harmonie avec nos partenaires des Etats-Unis et du Japon principalement, milité pour qu'au sein de l'Organisation - de l'OCDE - soit établi un forum où l'on puisse discuter des problèmes de la sidérurgie. Il nous paraissait en effet essentiel de pouvoir disposer d'un lieu de rencontre, appuyé par les travaux excellents du Secrétariat général de l'OCDE - auquel je voudrais aujourd'hui adresser mes remerciements, en la personne de M. VAN LERNEP et en la personne de M. WOOTON, pour toute l'aide qu'ils ont apportée pour que nous puissions nous concentrer sur les vrais problèmes - sans passer à côté des vrais problèmes.

Il est tout de même étonnant que, dans le monde industrialisé dans lequel nous nous trouvons, il ait fallu attendre 1977 et 1978 pour avoir la certitude que, lorsque des problèmes se posaient dans la sidérurgie, on puisse trouver un lieu où ces problèmes puissent être examinés quand au fond dans un esprit de solidarité conforme à l'interdépendance de nos économies.

Mais ce n'est pas parce qu'on s'y prend tard qu'on s'y prend mal ! Depuis que le Comité de l'acier a été mis en place, des progrès intéressants ont été faits, au niveau de

l'analyse réelle des efforts de restructuration de l'industrie, pour que l'on puisse vérifier dans les faits si cet ajustement industriel, qui permet cette harmonie au niveau du marché sidérurgique mondial, se réalise et si les différentes mesures provisoires qui ont été prises servent à la réalisation de cet objectif. Ici, à l'OCDE, chacun est amené à donner des explications aux autres, pour les persuader du bien-fondé, de la transparence et de l'équilibre entre les instruments employés et les objectifs recherchés.

Je crois que c'est cela une bonne définition de la coopération internationale dans le domaine économique.

x

x x

Je voudrais maintenant, brièvement, faire une comparaison entre la situation où nous étions en 1977 et la situation où nous sommes en 1980 du point de vue de la Communauté.

Le programme de restructuration, en 1977, était une idée; il se fonde maintenant sur les objectifs généraux et il est appuyé par des programmes importants dans les principaux pays producteurs d'acier de la Communauté. La restructuration de la sidérurgie en France, en Belgique, au Luxembourg, dans certaines régions de la République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne ne sont plus des indications théoriques mais des démarches précises et concrètes qui se traduisent par la modification des instruments, par le changement des objectifs chiffrés que s'étaient fixés les différentes entreprises et par une série de fermetures d'entreprises qui sont le résultat et la conséquence malheureusement inévitable de cette politique d'ajustement. Et je voudrais dire ceci aujourd'hui avec une certaine gravité : que l'on ne vienne pas dire aux Européens qu'ils ne restructurent pas leurs industries. Qu'on ne vienne pas dire aujourd'hui aux Européens

que leur industrie est démodée et que, face à cette industrie démodée, ils ne font rien. Les chiffres sont là. On ne peut contester ni les chiffres au niveau des capacités, ni les chiffres au niveau des pertes d'emploi, ni les chiffres au niveau des investissements et des reconversions.

Et à côté de l'effort permanent que le Japon fait pour ajuster son industrie, mais qui a aussi impliqué un tiers de réduction de ses capacités par rapport à ses propositions initiales, et à côté d'efforts importants qui ont été faits par exemple en Suède, je voudrais dire que c'est dans la Communauté Européenne que les efforts d'ajustements industriels sont les plus importants. Et on trouve, d'ailleurs, cette confirmation dans un tableau présenté dans un des rapports, dans lequel on constate qu'il y a deux à trois % de réduction des capacités dans la Communauté, alors que, par exemple, sur un grand marché en Amérique du Nord - le plus grand marché de l'Amérique du Nord, qui pourrait bien être celui des Etats-Unis, l'augmentation prévue des capacités de production est de 4 % pour 1985. Je voudrais que ceci soit pris en compte lorsque l'on réfléchit à ce que sont les efforts des uns et des autres.

Pour pouvoir réussir cette politique de restructuration, la Communauté Européenne a mis en place une politique d'accompagnement social concernant la réadaptation des travailleurs, les possibilités de pré-pension et l'intervention de la Communauté Européenne pour étaler sur une plus longue période les conséquences des pertes d'emplois sur les revenus des travailleurs.

Un programme important au niveau de l'assistance à la création d'emplois alternatifs et à la formation des travailleurs pour occuper ces emplois nouveaux complète la politique d'accompagnement. C'est un problème grave; c'est un problème qui implique les responsabilités les plus essentielles de nos Etats et qui appelle par conséquent une politique d'accompagnement indispensable.

Longtemps on s'est plaint de ce que la politique d'intervention des pouvoirs publics au niveau de la sidérurgie a été désordonnée, contradictoire, source de distorsion de concurrence et de déformation du marché. Depuis la fin de l'année dernière, la Communauté s'est dotée d'un instrument visant à contrôler les aides publiques pour s'assurer que celles-ci, d'une part, auront un caractère temporaire et, d'autre part, aboutiront, non pas au maintien du statu quo, mais aux ajustements industriels imposés par les conditions de la compétition mondiale. C'est encore un élément de clarté, de transparence, que nous apportons pour permettre de surmonter ensemble la difficulté internationale.

Cela suppose que chacun d'entre nous résiste à la tentation protectionniste; et je voudrais dire, avec toute la force de conviction dont je suis capable, que toute action dans le domaine de la sidérurgie qui aboutirait à créer des protections artificielles sur un marché par rapport à des conditions de concurrence normale des importations en provenance de l'extérieur, à un moment où l'effort de restructuration de la sidérurgie est aussi important que celui que j'ai indiqué, court le risque :

1) de remettre en cause cet effort de restructuration, parce que les données de base en seront troublées;

2) d'aboutir à ce que la présentation des faits conduise ce que ce qui sera considéré comme vrai pour un marché devra l'être pour l'ensemble des marchés.

Dans la position qui est la mienne - et ce n'est pas un avertissement énoncé sans grande précaution - je dois souligner que si nous entrons dans un système de guerre commerciale et de protectionnisme dans l'acier, l'automobile suivra rapidement ensuite, et après l'automobile ce seront les chantiers navals et l'ensemble des technologies de pointe. Cela veut dire que, moins d'un an après avoir conclu la négociation du Tokyo Round, dans lequel nous nous sommes donné des instruments nouveaux pour l'organisation du commerce, nous aurons retiré du commerce 60 % des échanges concernés



par cette négociation, chacun justifiant sa position parce que quelqu'un d'autre l'aura fait avant lui.

La Communauté Européenne ne pratiquera pas cette politique. La Communauté Européenne a refusé de pratiquer cette politique jusqu'à présent, en concluant avec des pays tiers des arrangements ayant pour but de s'assurer que les conditions de transactions commerciales se fassent dans les meilleures conditions de prix; nous avons cherché à ce que les conditions de prix auxquelles avait conduit l'anarchie provoquée par la crise sidérurgique soient remplacées par des conditions plus raisonnables et plus satisfaisantes. Mais, naturellement, la Communauté Européenne attend de ses autres partenaires, publics et privés, qu'ils se comportent vis-à-vis d'elle de la même façon qu'elle se comporte vis-à-vis d'eux.

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames, Messieurs, l'exercice que la Communauté Européenne a entrepris en 1977, et qui se prolongera encore un certain nombre d'années, est l'exercice le plus ambitieux que la Communauté Européenne ait entrepris pour ajuster dans des conditions de justice sociale, de transparence, de compétitivité, une industrie de base. C'est un effort difficile et douloureux. Elle ne demande de la part de ses partenaires ni félicitations, ni reconnaissance. Elle s'attend, de la part de ses partenaires, à ce qu'ils reconnaissent l'effort objectif qui est fait et qu'ils travaillent avec elle pour que l'industrie sidérurgique retrouve dans l'ensemble du monde des conditions de croissance normales et des conditions de profitabilité normales. C'est essentiel pour l'économie de nos différents pays. C'est essentiel pour les populations de nos différents pays.

Les débats que nous aurons aujourd'hui situeront dans quelle mesure les différentes actions qui sont menées sont suffisantes, valables, et nous permettent d'atteindre cet objectif. Je crois qu'en ce qui nous concerne nous continuerons cette politique et, comme membre de la Commission Européenne et comme Président de cette séance, je vous invite à travailler

tous ensemble à cet objectif essentiel, fondamental et garant de la continuation d'un régime économique et commercial obéissant à des règles acceptées par tous, et non pas à des positions unilatérales dictées par la force respective des interlocuteurs en présence.

La Communauté n'est pas sans importance ni sans force; mais elle a décidé que la règle du droit était plus importante que l'utilisation de sa force objective.

Je vous remercie.

-----